

COMMUNE DE ANGLES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BAC Aimé, Maire.

Présents : BAC Aimé, BLANC Frédéric, CARATINI Benjamin., LIAUTAUD Olivier, NOËL Bernadette.

Absent : DOL Pascal.

Représenté : ZUNINO Ludovic par BAC Aimé.

Afférents au CM : 7 En exercice : 7 Présents : 5+1pr Pour : 6 Contre : 0

Monsieur LIAUTAUD Olivier a été élu secrétaire.

Objet : Fonds de concours de la CCAPV - demande de subvention pour la réhabilitation de l'ancienne école – DE 2025-22

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la CCAPV a créé un dispositif de fonds de concours en soutien pour aider financièrement les plus petites communes dans la réalisation de leurs investissements structurants. La Commune d'Angles, éligible à ce dispositif, pourrait bénéficier une fois durant ce mandat d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 20 000 €.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de solliciter la CCAPV, dans le cadre de ce fonds de concours, pour obtenir une aide financière afin de pouvoir effectuer les travaux de réhabilitation de l'ancienne école en salle polyvalente et logement communal.

En effet, le bâtiment de l'ancienne école, situé à côté de la Mairie, se dégrade peu à peu et nécessite une réfection complète. Cette réhabilitation permettra à la Commune de disposer une salle polyvalente aux normes nécessaire à la vie sociale des habitants et en leur offrant une nouvelle offre de services ainsi que de préserver son patrimoine car le bâtiment est, à l'heure actuelle, particulièrement vétuste.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

- **Approuve** le projet dont le coût s'élève à **441 265.00 € H.T.**,

- **Approuve** la demande de fonds de concours à la CCAPV pour la réalisation des travaux,

- **Arrête** ainsi qu'il suit le plan de financement de l'opération :

* subvention Etat (DETR 2022)	200 000.00 (acquise)
* subvention Fonds Vert 2024	100 034.78 (acquise)
* Fonds de Concours de la CCAPV	20 000.00
* autofinancement de la Commune	121 230.22 €
Montant total :	441 265.00 € HT

- **sollicite** le Fonds de Concours de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon pour l'obtention de l'aide prévue au plan de financement.

- **dit que** les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme.

Le Maire,
BAC Aimé.

